



Intrusion de la police à mon domicile

Par **leon015**, le **13/04/2008** à **17:48**

bonjour,

un jour, ma femme à reçu la visite d'un "soi disant" policier enquêtant au sujet d'une personne qui lançait des bouteille en verre dans la cour sur des enfants qui jouaient ...
il est entré et voyant que nos fenêtres donnent dans cette cour à dit que c'était ma femme ou moi qui lancions des projectiles et que si nous n'arrêtons il reviendrait...
je trouve les accusations un peu rapide et peu sérieuses pour un policier (en civil)
et il n'a pas présenter de cartel!..

sous quelles conditions la police peut elle entrer chez vous ?

est il obligatoire pour un policier de présenter sa carte ?

quels son nos droits face a de telles accusations (même par la police)?

merci beaucoup aux réponses

Par **frog**, le **11/05/2008** à **15:22**

De toute évidence, ce personnage n'était pas un policier. Si les faits se reproduisent, composez le 17 dès qu'il repointe le bout de son nez. Notez tous les renseignements utiles (notamment la plaque d'immatriculation de son véhicule ou similaires).